



COMPTE RENDU DE LA CPE ET DU CT du 6 avril 2017

Le jeudi 6 avril 2017, à la Cour d'Appel de BOURGES, se sont déroulées :

- à 10 h : la commission permanente d'étude composée des organisations syndicales magistrats et fonctionnaires et des membres de l'administration,
- à 11 h : le comité technique composé des organisations syndicales fonctionnaires et des membres de l'administration.

* * *

COMMISSION PERMANENTE D'ETUDE

L'ordre du jour de la CPE était le suivant :

1. Exécution du budget 2016 et prévisions 2017
2. Répartition du plafond d'emplois 2017
3. Plan sur l'amélioration des conditions de travail
4. Expérimentation de l'externalisation des affranchissements (CA Reims)
5. Installation de bornes Wi-fi dans les juridictions du ressort (CA et TGI)
6. Transfert des tribunaux de police vers les TGI
7. Point sur l'implantation des SAUJ
8. Dossier Partagé de Juridiction (DPI)
9. Questions diverses.

1. Exécution du budget 2016 et prévisions 2017 : Le compte rendu de l'exécution du budget 2016 et les prévisions pour 2017 ont été présentés par le SAR. Nous ne détaillerons que quelques chiffres présentés sur ce sujet :

- Frais de justice : La consommation pour l'année 2016 s'élève pour ce poste à 2 673 063,45 € en AE (autorisation d'engagement) et 2 998 345,94 € en CP (redits de paiement).

- Fonctionnement courant :

- 2016 : la consommation corrigée au 30 décembre 2016 s'élève à 3 728 112,22 € en AE et 2 882 714,44 € en CP, ce qui correspond à 100 % de la dotation

Nous avons par ailleurs bénéficié de délégations de crédits :

– 15900 € ont été réservés à l'aménagement des SAUJ des TGI et TI de Bourges et du palais de justice de Nevers.

– 88300 € ont été délégués au titre des crédits PLAT (Plan de Lutte Anti Terrorisme).

Madame le Premier Président a précisé que le remboursement des frais de déplacement des fonctionnaires était une priorité et Madame le Procureur Général a annoncé une augmentation induite par la formation des nouveaux conseillers prud'homaux.

Un marché public existe pour le transport et l'hébergement lors des déplacements des personnels. La Cour d'appel n'a pas adhéré à ce marché en raison de la prestation hébergement qui est de mauvaise qualité.

2. Répartition du plafond d'emplois 2017 :

- Masse salariale :

- 2016 : 20 316 789, 74 € pour 305, 7 ETPT dont 285,95 ETPT titulaires. (74, 54 ETPT pour les magistrats, 214,87 ETPT pour les fonctionnaires dont 3 ETPT pour les juristes assistants et 1 ETPT pour le technicien immobilier).

- Prévisions 2017 : les crédits pour 2017 se montent à 20 536 756,33 € pour 289.41 ETPT (74, 54 ETPT magistrats et 214,87 ETPT pour les fonctionnaires dont 3 ETPT pour les juristes assistants et 1 ETPT pour le technicien immobilier).

Pour les non titulaires 252 506 € ont été notifiés pour 18,24 ETPT

Les crédits nécessaires pour 10 assistants de justice ont été attribués

Pour les agents temporaires la prévision n'est que 2.24 ETPT. Espérons que le bilan soit à la hausse dans ce domaine. En effet, une demande complémentaire sera effectuée et une fongibilité avec les assistants de justice est possible.

La dotation pour les réservistes sera aussi l'objet d'une nouvelle demande.

3. Plan sur l'amélioration des conditions de travail :

184 210 € ont été attribués pour l'ensemble du ressort dans le cadre du plan anti-terroriste.

Principales réalisations :

- Renouvellement des portiques de sécurité pour le ressort (13 432 €)
- CA Bourges : - interphone portail entrée (3500 €)
- TI BOURGES : - achat d'un portique de sécurité (3350)
- TI SAINT AMAND : - réparation portes d'entrée (7000 €)
- TGI CHATEAUROUX : - déménagement des services pénaux (30000 €)
- TGI NEVERS : - amélioration éclairage périphérie (20000 €)
- TGI NEVERS : - mise en place d'un digicode à l'accueil (2000€)
- TGI NEVERS : - aménagement cellules (15000 €)
- TGI NEVERS : - remplacement des portes de la salle d'audience principale (8160€)
- TGI NEVERS : - motorisation du portail du local PAC et archives (7217 €)
- TGI NEVERS : - réfection de la clôture métallique de poteaux accidentés et portillon permettant l'accès dans l'enceinte du palais

- TI NEVERS : - Renforcement porte d'entrée côté parking + mise en place d'un digicode (7257 €)
- TI NEVERS : - mise en place d'un barreraudage des fenêtres devant le loge ainsi que sur celles de la salle d'audience côté parking (18610 €)
- TI NEVERS : - amélioration de l'éclairage extérieur par la mise en place de projecteurs asservis à des détecteurs de mouvement (2468 €)
- TI NEVERS : - extension du système de détection anti-intrusion (2368 €)
- TI NEVERS : - installation d'une barrière levante (10126 €)

86167€ € au titre du plan de soutien aux juridictions permettront de réaliser des DNO (Dépenses Non Obligatoires ex : climatisateurs) non retenues ou des opérations immobilières..

En ce qui concerne l'immobilier, les principales réalisations sont :

- TGI CHATEAUROUX : - installation d'une centrale incendie à (50000 €)
- CPH NEVERS : - remise en état du faîte de la toiture du CPH (3000€)
- TGI BOURGES : - rénovation plancher salle d'archives (3420 €)
- TGI BOURGES : - bâtiment ARENES 3eme étage Salle de pause (3000 €)
- TGI NEVERS : - rénovation d'un bureau au 2ème étage (10509 €)
- réfection de la salle des témoins (9621 €)
- CPH CHATEAUROUX : - renovation sol et peinture salle 207 (2948 €)

4. Expérimentation de l'externalisation des affranchissements (CA Reims) :

Une externalisation concernant l'impression, la mise sous pli et la remise en poste des courriers est en cours d'expérimentation sur le ressort de la Cour d'appel de REIMS. Outre la baisse des coûts d'affranchissement, cela pourrait générer un gain de temps pour les greffes.

Si cette solution était adoptée, nous veillerons à ce que cela ne soit pas prétexte à la suppression de personnel.

5. Installation de bornes Wi-fi dans les juridictions du ressort (CA et TGI) :

Un projet d'installation de borne WIFI JUSTICE dans les salles d'audience et de réunion est à l'étude. L'installation serait réalisée par le DIT et permettrait l'utilisation de portable, l'accès à la documentation en ligne (ex Lexis Nexis) et aux dossiers numérisés avec une adresse justice.fr. Les organisations syndicales magistrats et fonctionnaires sont favorables à ce projet. La CGT est d'accord si cela permet une connexion RPVJ et fait l'objet de prêt de matériel.

6. Transfert des tribunaux de police vers le TGI : Le comité de pilotage chargé de cette nouvelle organisation s'est réuni le 14 mars 2017. Les mesures adoptées par ce comité sont les suivantes :

- **TGI Bourges** : transfert intégral du contentieux police de Bourges et de St Amand Montrond et création d'un greffe pénal en charge des contentieux correctionnel et police.

- **TGI Châteauroux** : transfert du contentieux de police de Châteauroux. Les audiences se tiendront dans la salle d'audience du TI et les audiences de 5ème classe continueront à être assurées par un magistrat du TI. L'organisation du greffe sera définie en septembre.

- **TGI Nevers** : transfert du contentieux de police de Nevers et de Clamecy. Le greffier de ce service au TI sera délégué au TGI sans transfert d'ETPT. Les magistrats du TGI pourront tenir les audiences de police qui auront lieu dans la salle d'audience du TI.

Sur le plan budgétaire, à compter du 1^{er} juillet 2017, les fournitures des secrétariats des OMP nécessaires au traitement du contentieux de police passeront à la charge du budget de fonctionnement des TGI.

L'UNSA SJ ne manquera de suivre ce dossier et d'exposer les difficultés des collègues affectés à ce service.

7. Point sur l'implantation des SAUJ :

Le SAUJ du TGI BOURGES est actuellement à la phase 1 depuis janvier 2017. 3 fonctionnaires, 2 greffiers et un adjoint administratif, sont affectés au SAUJ

L'expérimentation en cours pour le SAUJ du TI BOURGES n'est pas concluante. Cela est certainement du à la proximité géographique avec le SAUJ du palais de justice. Un accueil est cependant indispensable dans cette juridiction.

L'installation du SAUJ du TGI de NEVERS est reportée en raison de la date de réalisation des travaux.

Le SAUJ du TGI de CHATEAUROUX devrait ouvrir en décembre avec l'affectation d'un greffier placé dès septembre.

8. Dossier Partagé de Juridiction (DPI) :

Il s'agit d'une base commune juridiction par juridiction pour centraliser des documents. Cela sera une mémoire de service. Une demande de crédits vacataires sera faite pour assister les secrétariats des chefs de juridiction et les directeurs de greffe pour l'alimentation de la base.

9. Questions diverses.

- **Juristes assistants** : L'UNSA SJ, opposé à la création de corps, a demandé des précisions sur le statut des juristes assistants. Madame le Premier Président a répondu qu'ils dépendaient du directeur de greffe. Les textes concernant les statuts de ces personnels n'ont pas encore été publiés.

COMITÉ TECHNIQUE DE SERVICES DECONCENTRÉS

L'ordre du jour du comité technique était le suivant :

1. Approbation du procès verbal du comité technique du 3 novembre 2016 (**vu à la CPE**)
2. Exécution du budget 2016 et prévisions 2017 : - volets budgétaire et ressources humaines (**vu à la CPE**)
- 3 . Formation déconcentrée et informatique : bilan 2016
4. Formation déconcentrée : cartographie des emplois de RGF, compte personnel de formation compte d'engagement citoyen
5. Proposition de localisation d'un poste de C placé dans le Cher
6. Proposition de redéploiement du poste de DSGJ adjoint du tribunal d'instance de Chateauroux en DSGJ placé
7. Transfert du tribunal de police au Tribunal de Grande Instance : organisation, proposition de transferts de postes dans la localisation (**vu à la CPE**)
8. Modification de la Charte des Temps de la cour d'appel
9. Questions diverses.

3 . Formation déconcentrée et informatique : bilan 2016 : 39 sessions ont été organisées en 2016. 200 agents ont suivi une formation

- formation généraliste: 102
- regroupement fonctionnel : 12
- préparation aux concours on examens professionnels : 48
- formation interministérielle : 19
- journées d'étude : 19

La répartition par corps est la suivante

- 16 directeurs des services de greffe judiciaires,
- 108 greffiers,
- 3 secrétaires administratifs,
- 73 adjoints administratifs ou techniques.

Le montant des crédits utilisés a été de 13 560 €.

216 formations sont programmées en 2017 et beaucoup seront axées sur la dématérialisation.

L'UNSA SJ a souligné les problèmes de calendrier liés au fait que le Cher et la Nièvre ne sont pas dans les mêmes zones de congés scolaires.

L'UNSA SJ a également souhaité que l'habilitation électrique (niveau base) puisse être étendue à d'autres personnes que les adjoints techniques, afin de permettre de réenclencher l'armoire électrique après un orage, en cas de coupure électrique.

M. ROBERT a répondu que cette formation pourrait être proposée à 3 ou 4 personnes par établissement.

4. Formation déconcentrée :

- cartographie des emplois de RGF : le poste de RGF sera dorénavant sur la Cour d'appel de Bourges et la Cour d'appel d'Orléans, et sera localisé à ORLEANS. Chaque Cour aura son propre budget dans ce domaine.

- compte personnel de formation, compte d'engagement citoyen : le compte personnel d'activité (CPA), qui comprend le compte personnel de formation (CPF) et le compte d'engagement citoyen doit permettre l'évolution professionnelle des personnels. Il s'applique à compter de janvier 2017.

Le CPF a remplacé le droit individuel à la formation (Dif) mais les salariés ne perdent pas les heures acquises au titre du Dif et pourront les mobiliser jusqu'au 31 décembre 2020.

Le compte personnel de formation est ouvert aux fonctionnaires sans condition d'ancienneté. Il permet l'acquisition de droit à la formation qui sont de 24 heures par an. Ce montant peut être majoré en fonction du niveau de qualification. Le plafond est de 120 heures par an et de 150 heures pour l'ensemble de la carrière. Le financement est arbitré par les chefs de cour, la priorité est donnée aux agents peu diplômés et aux agents handicapés.

Le compte d'engagement citoyen recense les activités de bénévolat, volontariat (service civique, réserve) et permet d'acquérir des heures de formation sur le compte personnel de formation.

Vous trouverez l'ensemble des renseignements sur ce sujet à l'adresse suivante sur le portail de la fonction publique :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10705>

5. Proposition de localisation d'un poste de C placé dans le Cher : Les délais n'ont pas permis de demander l'avis du comité technique préalablement à ce projet. Les OS ont toutes voté favorablement pour cette demande qui pourrait être étendue à l'Indre et à la Nièvre. En cas de réponse négative de l'administration un redéploiement serait proposé.

6. Proposition de redéploiement du poste de DSGJ adjoint du tribunal d'instance de Chateauroux en DSGJ placé : une demande de redéploiement d'un poste A, le poste de directeur adjoint au TI de CHATEAUROUX en directeur placé, a été effectuée. Les OS ont voté de la manière suivante : UNSA : oui - C. JUSTICE : oui - CGT : abstention.

L'UNSA souhaite qu'une demande soit faite pour que ce poste de directeur adjoint devienne un poste de greffier fonctionnel.

8. Modification de la Charte des Temps de la Cour d'appel : La charte des temps de la Cour d'appel a été modifiée suite à l'avis favorable du comité afin que soit intégrés le chef de cabinet et le technicien immobilier.

9. Questions diverses : plusieurs problèmes ont été évoqués :

- manque d'une main courante à l'escalier menant aux archives (sécurité) au TI de Châteauroux :

- installation d'un visio-phone à la MJD de VIERZON : cette opération d'un montant de 5160 € n'a pas été retenue dans le cadre des crédits PLAT. Madame COLICCI a indiqué qu'un projet de sécurité allait intervenir au niveau du site du palais de justice de BOURGES.

- l'UNSA SJ a évoqué les mauvaises conditions de travail des agents de sécurité dans la chapelle au TGI de BOURGES. Madame COLICCI a répondu qu'il en était de même à NEVERS mais qu'aucune demande budgétaire n'ait été effectuée.

- médecine du travail : à l'instar de nombreux départements, l'Indre et la Nièvre n'ont pas de médecin du travail. Cela peut s'expliquer par une réglementation trop lourde qui impose une spécialisation en médecine du travail. Un rapport des Chefs de Cour a été transmis au Secrétariat Général.

- installation de pointeuse : un projet sera peut être présenté lors du prochain comité technique préalablement à la tenue des AG.

- L'UNSA SJ a indiqué que le TGI de CHATEAUROUX connaissait de gros problèmes d'approvisionnement en papier. Mme COLICCI a indiqué que les juridictions devaient aviser très rapidement le RGB en cas de problème de la sorte afin que les dotations budgétaires soient ajustées.

- L'UNSA SJ a également fait part des inquiétudes des collègues en raison de rumeur annonçant une individualisation de L'IFSE. Un classement dans chaque corps est à l'étude à la DSJ.

Les représentants de L'UNSA SJ

Christophe POISLE - André TOUTAIN